

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

Le 09 mai 2017 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. SAVARY, M. LEFOURNIER, M. AVENEL, Mme BESSIN, Mme COCHEPAIN, M. GUILLOTTE,
Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, M. JOIGNE, Mme MAZUIR, Mme VLEMINCKX.

EXCUSES : M. LECLERC, adjoint (Procuration à Mme POLLE)
Mme FANFANI, conseillère municipale (Procuration à Mme LEBRET)
Mme LEFORESTIER, conseillère municipale (Procuration à M. FOURNIER)
M. MAUGER, conseiller municipal (Procuration à M. SAVARY)
M. LEMESLE, conseiller municipal (Procuration à M. AVENEL)
Mme LAPLACE-DOLONDE, conseillère municipale (Procuration à M. GUILLOTTE)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEFOURNIER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

M. le Maire précise que lors de la rédaction du procès-verbal, le vote concernant le Budget Primitif des Caveaux a été omis. Il convient donc de rappeler que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 10 avril 2017, a approuvé le Budget Primitif des Caveaux à l'unanimité.

Sous cette réserve, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

URBANISME

ZONE HYPERBOURG EST – CONSULTATION D'UN ARCHITECTE URBANISTE – 2.1

Mme POLLE expose que dans le cadre du PLU, une zone dite « hyperbourg-Est » a été identifiée et a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation.

Pour favoriser et anticiper le développement du bourg et répondre à un certain nombre de projets structurants, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation d'architectes-urbanistes.
- de désigner la Commission d'Urbanisme pour procéder au choix du cabinet d'urbanisme.

Avis favorable de la Commission d'Urbanisme réunie le 25 avril 2017.

- Mme POLLE précise que plusieurs projets sont déjà lancés sur ce même secteur (Maison des Associations, abords de l'Eglise, RD 44) et qu'il y a donc lieu de réfléchir à la cohérence des liaisons entre les différents équipements.
- M. PFEIFFER ajoute que cette zone « hyperbourg-Est » a été retenue par la Commission d'Urbanisme comme étant prioritaire, compte-tenu de sa proximité avec le bourg et les équipements publics existants.
- Mme SCHMITTER précise qu'il s'agit d'un projet d'aménagement et pas d'un projet de travaux.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. LEMESLE a souhaité participer au groupe de travail chargé de ce dossier.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

- M. SAVARY n'est pas d'accord, car d'autres conseillers municipaux pourraient se déclarer intéressés et le groupe de travail doit être limité.
- M. le Maire rappelle que lors de la séparation des commissions Travaux et Urbanisme, votée à bulletin secret, les conseillers municipaux se sont librement positionnés sur l'une ou l'autre des commissions. M. LEMESLE a choisi de s'intégrer à la Commission des Travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. Le Maire à lancer une consultation d'architectes-urbanistes
- DESIGNNE les membres de la Commission d'Urbanisme pour procéder au choix du cabinet.

TARIFS DES MARCHES DE L'ETE – 6.10

M. le maire rappelle que les marchés de l'été étaient précédemment organisés par l'Office de Tourisme jusqu'en 2016. Cette année, c'est le service « Culture et Animations » qui reprend cette organisation à sa charge.

Les tarifs 2016 de l'Office de Tourisme étaient les suivants :

- Participation à 1 marché 25 €
- Participation à 2 marchés 35 €
- Participation à 3 marchés 45 €
- Participation à 4 marchés 55 €

La Commission Culturelle propose de pratiquer pour la saison 2017 les mêmes tarifs que ceux des marchés hebdomadaires de Coutainville, soit 1,20 € / mètre linéaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces tarifs des marchés de l'été.

SDEM – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC – 7.9

M. LEFOURNIER explique que dans le cadre de l'aménagement de la Charrière du Val, programmé au Budget Investissement pour 2017, il est prévu de réaliser l'éclairage public.

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le montant estimé de l'opération s'élève à 37 950 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public Charrière du Val
 - d'accepter une participation de la commune de **34 510 €**.
- M. LEFOURNIER précise qu'il s'agit de la mise en place de 8 candélabres de 7 m de hauteur, et du remplacement d'une armoire de commande.
 - Mme COCHEPAIN demande ce qui est prévu pour la voirie.
M. LEFOURNIER rappelle que ce sujet a été évoqué au Conseil Municipal de décembre 2016 et que, lors de sa dernière réunion, la Commission des Travaux a souhaité ajouter au projet la réfection de la rue de la Chaussée d'Antan, de la rue du Ruet du Goulot et du Chemin du Méquet.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon pour un certain nombre d'emplacements dans l'ancien cimetière.

Il est également souhaitable d'envisager une extension du cimetière qui va être saturé d'ici quelques années.

- M. GUILLOTTE informe le Conseil qu'une telle procédure a été réalisée à Coutances et qu'il serait peut être intéressant de se rapprocher des services de la mairie de Coutances, qui l'avaient gérée de façon exemplaire.

Taille des arbres

- M. le Maire a été interpellé par certains citoyens et notamment par l'Association VEAC, sur la taille des arbres. Il a demandé aux services municipaux de se documenter sur la façon de tailler et sur les périodes propices à cette opération.
Plusieurs conseillers municipaux se manifestent et désapprouvent la façon dont les arbres sont taillés sur la commune.
- Mme LEBRET s'étonne que M. le Maire réponde aux membres de VEAC alors que cette question a été soulevée à plusieurs reprises par les conseillers municipaux sans qu'on prenne la peine de leur répondre.
- M. SAVARY insiste sur les arbres des propriétés privées qui débordent sur la voie publique. Il souhaiterait que des mises en demeure soient adressées aux propriétaires.

Migrants

M. le Maire annonce que les migrants accueillis au CORE partiront sur Coutances vers le 20 mai. Il souligne le travail accompli par les bénévoles et par le Collectif d'aide aux migrants. Il leur adresse ses remerciements et ses félicitations pour la tâche accomplie.

Projet SNOTRA

M. le Maire rend compte d'un récent entretien qu'il a eu avec M. SAVARY du Comité Régional de la Conchyliculture et Mme DELAUNAY de Synergie Mer et Littoral : le SMEL pilote actuellement le projet SNOTRA (Sargasse Normandie : valorisation d'une ressource alguale).

Sur les côtes normandes, la sargasse (algue japonaise envahissante) occasionne des gênes pour la conchyliculture, le trafic maritime et le tourisme. Le projet SNOTRA a été construit notamment dans l'objectif d'étudier les possibilités de valorisation de cette algue.

Cérémonies patriotiques

M. le Maire explique que l'organisation des manifestations patriotiques est devenue compliquée, le nombre d'anciens combattants et de bénévoles ayant diminué ces dernières années. En conséquence, le Président de l'Association Départementale des Anciens Combattants a pris la décision de regrouper les cérémonies.

Il est prévu de ne plus faire qu'une manifestation cantonale le 8 mai et le 11 novembre.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

- M. FOURNIER demande si le 18 juin sera tout de même commémoré cette année sur la commune.
- M. le Maire n'est pas certain que cela soit possible, compte-tenu des élections législatives organisées ce même jour.

Foyer des Marettes

- M. JOIGNE a remarqué qu'une parcelle était en vente près du Foyer des Marettes. Il souhaite que la commune étudie la possibilité de l'acquérir pour agrandir le parking.
- M. le Maire lui confirme que des démarches ont déjà été engagées, mais que le prix demandé est trop élevé.
- Mme SCHMITTER confirme que le prix de vente ne correspond pas aux prix du marché. Elle pense qu'il n'est pas opportun pour une collectivité d'acquérir des terrains hors prix du marché.

Affichage sauvage

- M. GUILLOTTE demande qu'un arrêté soit pris pour interdire l'affichage sauvage, notamment les publicités de manifestations.
- Mme SCHMITTER suggère de préciser sur l'arrêté les emplacements où l'affichage est autorisé.

Jardins familiaux

- M. AVENEL rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait évoqué un terrain qui pourrait convenir au projet de jardins familiaux. Il a rencontré le propriétaire qui serait prêt à en faire donation à la commune, dans sa totalité.
- M. le Maire le remercie.

Communauté de communes

- M. AVENEL a entendu, lors d'une réunion de la CMB, qu'il était question que les communes reversent à la Communauté les taxes d'aménagement.
- M. le Maire lui confirme que cela a été évoqué mais qu'il a récemment fait savoir que la commune d'Agon-Coutainville s'y opposerait.
De même, il a informé la Communauté qu'il s'opposait fermement au projet de suppression des CCAS.
- M. LEFOURNIER rappelle que la compétence Eau a été transférée au SDEAU. Lors du transfert obligatoire de la compétence assainissement en 2020, il souhaiterait qu'il soit réalisé dans les mêmes conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Pour extrait conforme, le 12 mai 2017

Le Secrétaire de Séance
J.M LEFOURNIER



Le Maire,
C. DUTERTRE

